

Paris, le 10 Mars 2021

Commission des affaires économiques

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA POSTE
QUESTIONNAIRE A DESTINATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
POLES D'EQUILIBRE TERRITORIAUX ET RURAUX ET DES PAYS

A- Le rôle de l'ANPP**1. Quelles sont les principales missions de l'ANPP ?***** Mission de représentation : Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics**

L'ANPP facilite les échanges d'information avec l'ANCT, les Ministères, agences et institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, ainsi qu'auprès des assemblées (Assemblée Nationale, Sénat, CESE et Parlement Européen), mais aussi des grands opérateurs nationaux privés.

*** Mission d'animation : Échanges d'expériences**

L'Association anime son réseau d'acteurs à travers l'organisation de différentes manifestations : les Journées rencontre et webinaires qui accueillent un nombre croissant de participants, qui sont des temps d'échanges de bonnes pratiques. Mais aussi, des manifestations d'envergure nationale : les Etats généraux des Pôles territoriaux et des Pays et les Rencontres techniques alternativement chaque année. L'animation des différents groupes de travail (les Clubs) et la réalisation d'enquêtes auprès de ses adhérents, concourent à une meilleure connaissance du réseau des Territoires de projet, notamment avec la publication annuelle du Panorama des Pôles territoriaux et des Pays.

*** Mission d'accompagnement : Soutien technique**

L'Association organise des réunions d'information à destination des Territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques. L'ANPP se rend également chaque année dans chacune des régions à la rencontre des territoires.

2. Quelle est la nature du partenariat entre l'ANPP et le groupe La Poste ?

Mieux qu'un long discours, voici le contenu de la convention :

- Présence du Groupe la Poste lors de nos évènements annuels (EGPP et CNPP), avec une proposition de stand, afin de faire connaître les missions et services du partenaire
- Intervention et expertise du Groupe La Poste lors de Journées rencontre
- Participation à un Club DIRECT
- Un siège de La Poste dans notre Conseil d'administration
- Invitation du Groupe La Poste lors de nos réunions régionales
- Mise en contact entre les délégués régionaux et les directeurs par région, afin de permettre une meilleure connaissance mutuelle des actions de chacun
- Déjeuner annuel du bureau de l'ANPP avec le PDG du Groupe La Poste
- La Poste pourra mobiliser l'ANPP pour son expertise lors de réunions des directeurs régionaux
- Présence et éventuelle prise de parole du Groupe La Poste dans les publications et actions de communication de l'ANPP
- Transmission des publications, études, décryptages de loi, notes produites



par l'ANPP, afin de faire bénéficier au Groupe et à ses directeurs délégués régionaux d'un éclairage de l'actualité législative vu par les territoires

- Enfin, chaque année un axe de travail sur des thématiques intéressant les deux, comme par exemple : services à la population, MSAP, tourisme, numérique, les tiers-lieux, transition énergétique... d'une manière plus générale, les innovations et bonnes pratiques

B- La mission de service public de contribution à l'aménagement du territoire

3. Quelles sont vos recommandations pour améliorer la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire ?

La présence de La Poste dans les territoires permet le maintien de l'accès aux services pour l'ensemble des populations, notamment les plus fragiles, et La Poste est un de seuls réseaux à avoir maintenu sa présence dans les territoires à travers les bureaux de poste, ou la mutualisation avec d'autres structures. Ce dernier aspect est très important pour l'ANPP. La qualité de cette gouvernance de cette mission avec les élus est à poursuivre et est reconnue en local.

Parmi les points d'amélioration :

- Nécessité de maintenir l'accès aux guichets physiques dans tous les territoires avec une logique de projet de territoire, qui inclut les parties prenantes à plus grande échelle que celle de la commune
- Améliorer l'accès aux espèces et adapter les montants de retrait pour les particuliers, mais surtout pour les associations (dépôt d'espèces après manifestation et retrait/constitution de fonds de caisse + autoriser les mandataires financiers à retirer des espèces)
- La présence postale doit mieux s'articuler avec la présence d'autres opérateurs ou services, notamment les PIMMS ou les PRE (sur les questions accompagnement à la rénovation énergétique des particuliers)
- Le développement de nouvelles missions de service public (accompagnement, aide aux démarches...) pose la question de la présence postale dans sa globalité (points de contact / facteur / numérique)
- Par son maillage physique et la présence des facteurs, la mission d'aménagement du territoire de La Poste pourrait intégrer l'accompagnement des populations éloignées du numérique. Dans ce cas, la coordination avec les structures existantes (PIMMS, réseaux associatifs) serait une condition de réussite

4. Quelles sont vos recommandations pour améliorer l'animation du réseau des bureaux de Poste labellisés France Services et le développement des maisons France Services ?

La politique publique des Espaces France Services se décline à travers un cahier des charges ambitieux, parfois en décalage avec la réalité des territoires. Par exemple, la présence obligatoire de 2 ETP peut interroger dans certains territoires ruraux, où la fréquentation ne le justifie pas. Une inflexion de la présence de ces deux ETP au niveau national devrait permettre le développement des Espaces France Services, lorsque les besoins locaux sont partagés par les élus. Il faudrait encourager la mutualisation entre plusieurs espaces France Services avec des systèmes de permanences "tournantes".

La formation des agents est indispensable pour garantir la qualité du service rendu. L'implication des opérateurs présents au sein des Espaces France Services permettra de garantir une meilleure animation de ces lieux.



5. Quelles sont vos recommandations pour assurer un meilleur financement de la mission de service public de contribution à l'aménagement du territoire ?

La réforme des impôts de production et la suppression de la part régionale de la CVAE a eu un impact sur le financement de la mission d'aménagement du territoire et l'alimentation du fonds de péréquation postale. Corrigé dans la loi de finances 2021 par une dotation de 66 M€, cela pose néanmoins la question du financement pérenne de cette mission.

Au regard de la nécessaire stabilité du financement de cette mission, un engagement pluriannuel de l'Etat permettra la visibilité des actions que les élus pourront discuter et voter au sein des Commissions départementales de présence postale territoriale (CDDPT). En effet, certaines dépenses ne peuvent pas être gérées avec unique perspective annuelle (financement des associations qui font de la médiation sociale, financement des travaux de rénovation, expérimentations...). Il est également indispensable de développer l'itinérance, avec un bus, au départ de l'Espace France Services.

Il sera nécessaire d'évaluer les Espaces France services au regard de l'équité territoriale.

Par ailleurs, toute extension de la mission d'aménagement du territoire de La Poste (accompagnement de l'inclusion numérique, aide aux démarches) doit donner lieu à une estimation du coût complémentaire et un financement intégral par l'Etat de ces nouvelles missions.

Le facteur peut également jouer un rôle dans la mise en œuvre de la mission d'aménagement du territoire, donnant accès aux services à la population à travers notamment l'itinérance. De fait, les missions de service public d'aménagement du territoire et du service universel postal se croiseront de plus en plus. Une réflexion doit être engagée en parallèle sur l'évolution de l'offre de service universel postal, de sorte à bien clarifier ces deux missions, leur financement et donc leur pérennité.

Mais aussi, l'évolution de la mission du Service universel postal :

- Revoir la définition des services passant de 6 à 5 jours par semaine
=> *NON, réduire la présence physique sur les Territoires ne permet qu'accentuer l'isolement des populations les plus vulnérables*
- Revoir l'offre de service (interrogation sur le J+1, création de nouvelles offres à J+2)
=> *OUI, à l'heure numérique, alléger cette contrainte pourrait permettre de dépressuriser, en imaginant un J+2*
- Revoir l'organisation industrielle
=> *OUI, pour optimiser l'efficacité de La Poste, mais pas au détriment de la qualité de l'environnement de travail pour les salariés (ex : revoir l'implantation des boîtes de relevage ou que le postier puisse livrer et récupérer des courriers)*